BORDEAUX
MÉTROPOLE

Le Service du contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde a déclaré avoir reçu ce document le

16 MAI 2019

Pôle Territorial Ouest
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier

ARRETE N° 2019-BM0752

Du 15 MAI 2019

OBJET : ouverture d'enquête publique pour classement d'office d'une emprise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L318-3, R318-7 et R.318-10 ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration en ses articles L134-1 et R.134-5 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3, R141-3 à R141-5 et R141-7 à R141-9 ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2019 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

VU la délibération n° 2019-97 du 07/03/19 réceptionnée à la Préfecture de la Gironde le 07/03/19, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider du classement dans son domaine public routier des voies et réseaux relevant de sa compétence ;

VU l'arrêté n° 2019/0470 du 14/03/19 réceptionnée à la Préfecture de la Gironde le 14 mars 2019, en son article 1, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Stéphane Peyrichou, en sa qualité d'Adjoint au Directeur Général des Territoires en charge du Pôle Territorial Ouest, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics gérés par le pôle territorial ;

CONSIDERANT le projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la voie et des réseaux du lotissement « Les Près de Corbiac », soit de **l'allée du Crabey à Saint-Médard-en-Jalles** ;

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique ;

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet suivant : classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de **l'allée du Crabey à Saint-Médard-en-Jalles.**

ARTICLE 2 : M. MARCHAIS Christian, est nommé **Commissaire Enquêteur.**

ARTICLE 3 : Le dossier sera déposé à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles du **24 juin au 09 juillet 2019**, où les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

ARTICLE 4 : Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sans registre sera déposé au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé au 10/12 avenue des satellites, à Le Haillan, où les habitants pourront également en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 5 : Avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commissaire Enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à la direction urbanisme et action foncière **à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles, le 24 juin de 13H30 à 17H30 et le 09 juillet 2019 de 13H30 à 17H30.**

ARTICLE 7 : Il mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du Commissaire Enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Saint-Médard-en-Jalles et à M. le Commissaire Enquêteur.

Fait au Pôle Territorial Ouest, à Le Haillan

pour le Président et par délégation,
l'Adjoint au Directeur général des Territoires
Directeur du Pôle Territorial Ouest

Stéphane Peyrichou